



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE-CAPMARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

09/08/2024

Votre avis compte !

Multiplication des consultations publiques estivales

Pas de pause cet été pour la défense de l'environnement et l'urbanisme : nous avons listé pour vous 5 bonnes occasions de donner votre avis ... en espérant qu'il soit pris en compte.

✓ Jusqu'au 23 août à 16h : Enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Beausoleil (registre à remplir en mairie ou courriel à envoyer à : revisionplu-enquetepublique@villedebeausoleil.fr). L'ASPONA s'est exprimée 2 fois (voir les liens vers nos textes sur <http://aspona.org/Beausoleil.htm>) et certaines de ses propositions ont été prises en compte sur la réduction de la constructibilité dans les vallons, dans les zones agricoles et naturelles. En plus des sujets précis qui vous tiennent à cœur, vous pouvez reprendre quelques idées promues par l'association, sans les recopier exactement.

✓ Jusqu'au 23 août à 16h : Enquête publique unique sur la 1^{ère} modification et la 1^{ère} révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Castellar (registre à remplir en mairie ou courriel à envoyer à enquetepublicecastellar@gmail.com). L'ASPONA a émis un avis favorable sur la réduction de la constructibilité des zones agricoles, mais marqué son opposition aux modifications liées au projet de restructuration de l'ancien hôtel des Alpes (voir les liens vers nos textes sur <http://aspona.org/PLUCastellar.htm>). Vous pouvez vous en inspirer, sans les recopier exactement.

✓ Jusqu'au 30 août à 11h : Concertation publique sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables à Sainte-Agnès (dossier à consulter en mairie, écrivez sur le registre ou envoyez un courriel à accueil.mairie@sainteagnes.fr). Les filières solaire, éolienne et biomasse sont envisagées et 5 zones identifiées. L'ASPONA a marqué sa préférence pour 2 zones dans les Cabrolles et les Castagnins d'habitat dense, afin d'y développer le solaire et/ou l'éolien (sans pale) sur toiture, en vue de constituer des communautés énergétiques.

✓ Jusqu'au 9 septembre : Consultation publique sur le Plan de prévention du bruit dans l'environnement dans les Alpes-Maritimes (<https://www.departement06.fr/actualites/nouveau-plan-de-prevention-du-bruit-dans-lenvironnement-06-participez-la-consultation>). Le questionnaire à remplir demande sur quelle route départementale vous souhaitez faire des observations. Pour vous faciliter la tâche, sachant que les points les plus critiques sont Carnolès/RCM, Menton, Beausoleil et La Turbie, vous trouverez en annexe notre analyse du projet de Plan (PPBE 2024-2029).

✓ Jusqu'au 30 septembre : Consultation régionale sur la planification écologique (<https://planification-ecologique.maregionsud.fr/>). C'est un questionnaire long mais très facile à remplir sur ce que vous souhaitez voir renforcé et accéléré dans le Plan régional « Une COP d'avance » : transports publics (TER), biodiversité, énergie, alimentation de proximité, isolation des bâtiments, sobriété en eau ... Le résultat devrait influencer la répartition du budget régional. Il ne faut donc pas se priver d'y contribuer et d'énoncer ses priorités.

Retrouvez-nous sur notre site : www.aspona.org ou sur www.facebook.com/ASPONA

Contact : info@aspona.org

adresse postale : BP17 - 06501 MENTON Cedex

Annexe : Projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement 06

Le Conseil Départemental consulte les habitants du 06 sur son projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2024-2029. Ce Plan est un outil de proposition et d'orientation d'actions sur l'évolution et la gestion du bruit dans l'environnement.

Quel est le diagnostic du Plan ?

Le Plan établit une cartographie du bruit, qui croise le niveau de décibels au-delà de 60 dB (Lden) considéré comme le début de l'inconfort jusqu'à 100 dB (Lden) correspondant au risque de surdité, avec la population impactée - immeubles d'habitation, écoles et établissements de santé. Il en tire un classement de 13 zones à enjeux prioritaires et 39 zones secondaires.

Pour l'Est du département, 2 points noirs ressortent : Carnolès à RCM, au titre de la RD 6007 (Moyenne Corniche / ex-RN7 qui relie Beausoleil, Roquebrune-Cap Martin à Menton-Garavan en passant par le bord de mer à partir du casino) et le Borrigo-Castagnins à Menton, au titre de la RD 22 (en rouge sur la carte).



(Source PPBE 2024-2029)

D'autres zones et communes sont classées dans le groupe des priorités secondaires (en orange sur la carte) : RD 2564 (Grande corniche) à La Turbie, RD 6007 (avenue Prince Rainier III) à Beausoleil, RD 6098 (Basse Corniche – avenue Jean Jaurès) à RCM, RD 52 (bord de mer) à RCM et (rue Henri Gréville et avenue de Verdun) à Menton et RD 2566 (Caréi et Route de Sospel) à Menton.

Le diagnostic s'appuie aussi sur le ressenti des habitants et les plaintes reçues : sur les 40 plaintes enregistrées pour les 13 zones prioritaires, 20 concernaient la RD 6007 à l'Est de Nice provenant pour 19 plaintes des habitants de RCM et 1 de Menton.

Que propose le Plan, en résumé ?

- Des actions de protection techniques et acoustiques, telles que la réfection des enrobés, la création de giratoires, la mise en sécurité pour les piétons, l'installation de ralentisseurs, etc.
- Des actions de prévention pour réduire la circulation dans les zones denses, par l'aménagement de parkings de covoiturage et de pistes cyclables, par des aides financières aux collectivités pour l'usage du vélo ou d'autres moyens de transports collectifs (bus, pôle d'échange multimodal, etc).
- Des actions de sensibilisation des communes

Qu'en est-il pour les communes de la Riviera Française ?

Le bilan des Plans depuis 2014 montre que d'importants travaux routiers ont déjà été faits et que le Département a aidé à l'achat de vélos électriques ainsi qu'à la réalisation de la nouvelle gare de Menton. Par contre, sur les 20 sites de covoiturage réalisés dans le département, aucun ne l'a été dans la CARF. Pour le prochain Plan, à part des aménagements liés aux accès à l'autoroute à La Turbie et à Menton, rien n'est prévu. Si 11 nouveaux sites de covoiturage sont à l'étude dans le département, aucun ne concerne la CARF. Pour ce qui est du Plan Vélo, le prolongement le long du bord de mer de Menton n'est pas évoqué. Cette absence de projets trouve sans doute une explication dans le paragraphe consacré à la collaboration du département avec les collectivités « *Le département répond aux sollicitations des communes et agglomérations impactées par le bruit des routes départementales ... [il] répond plus particulièrement aux demandes des collectivités impliquées dans l'élaboration d'un PPBE « aggro » (CASA, CAPG, CACPL) »*. La CARF n'a probablement pas émis de demande, faute de Plan de mobilité pour ses communes ou de PPBE « aggro ».